

Contribution technique à l'expertise FOH de l'analyse approfondie de
l'événement survenu le 31/10/2023 sur le CNPE du Blayais survenu le

31/10/2023 sur le CNPE du Blayais

ASNR-DCE-85958

30/06/2025

Questions - Réponses

- Question 1 :

- Avez-vous un dimensionnement sur le nombre de situations de travail à observer ou un temps estimatif d'observation pour les volets 2 et 3 ?

- Réponse 1 :

- De manière précise, pas strictement ce stade de l'enquête.
- En effet, il nous faut pouvoir progresser dans l'analyse et voir les besoins d'analyse d'activité /situation de travail qui peuvent émerger de l'analyse plus fine de la chronologie, des premiers entretiens, des documents pour comprendre certaines difficultés rencontrées dans certaines situations de travail.
- Nous pouvons faire l'hypothèse qu'un besoin de base d'une demie à une journée d'observation par phase de recueil de données (en plus des 10 entretiens) sur le terrain est envisageable auprès des principaux acteurs impliqués et des principales situations de travail concernées et que celui peut s'intégrer à la semaine de travail pour ce volet de la mission et qui intègre le temps de déplacement ;

- Question 2 :

- Les observations et les entretiens pourraient se tenir sur 1 seule semaine ou faut-il prévoir 2 sessions d'observations/entretiens sur des périodes différentes pour chaque volet ?

- Réponse 2 :

- Non, les 2 volets de recueil de données sur le CNPE de BLA prévoient chacun un déplacement comprenant des entretiens et quelques observations et l'enjeu est de pouvoir traiter les données entre les deux volets et d'itérer dans l'analyse, progresser dans l'enquête avant de retourner sur site effectuer le second de ces 2 volets.

- Question 3 :
 - Pouvez-vous nous confirmer que le consultant FOH devra réaliser 10 entretiens à chaque recueil de données soit, 10 entretiens pour le volet 2 et 10 entretiens pour le volet 3 ? à Armelle, ce point n'est pas clair dans le CdC

- Réponse 3 :
 - Non, il y a bien pour le titulaire 10 entretiens à réaliser pour chacun des 2 volets, soit une vingtaine au total pour le titulaire et une quarantaine à réaliser collectivement.

- Question 4 :
 - Hypothèse de 4 réunions de travail portant sur l'analyse : est-ce un nombre de réunion de travail suffisant de votre point de vue ?

- Réponse 4 :
 - Le CdC ne précise pas le nombre de réunions de travail que peut nécessiter la phase d'analyse car cela peut dépendre de nombreux paramètres (contraintes et compétences de chacun, rôles et responsabilités, difficultés sur certains thèmes d'analyse plutôt que sur d'autres), des échanges informels au sein de l'équipe d'expertise à laquelle le prestataire est intégré et de ce qui prend le statut de réunion formelle d'analyse collective. Les indications de notre REX données dans le CdC et les contraintes temporelles de l'expertise permettent de faire des hypothèses.